

## Campagne d'emplois 2020 complémentaire

### Accueil d'un lauréat du concours d'agrégation du supérieur en Droit Public

Deux départs en mutation, non prévus en début d'année, interviendront au 1<sup>er</sup> septembre 2020 au sein de l'UFR Droit et Science Politique. Il s'agit de deux Professeurs des universités dont la section CNU est le droit public (2<sup>e</sup> section du CNU).

Afin de pallier à ces départs inattendus, l'UFR Droit et Science Politique sollicite à titre exceptionnel de compléter la campagne d'emplois 2020 en accueillant à compter de la prochaine rentrée universitaire (1<sup>er</sup> septembre 2020), un Professeur des universités lauréat du concours national d'agrégation du supérieur en 2<sup>e</sup> section du CNU (Droit Public).

En effet, il convient de noter que le concours d'agrégation du supérieur, dans la spécialité « Droit Public » se tient une année sur deux. Il ne serait donc pas possible d'accueillir en campagne d'emplois 2021 un professeur des universités de droit public (PR02) par cette voie du concours d'agrégation.

La présente proposition sera soumise pour délibération auprès du conseil d'Administration de l'établissement

